

Copié dans le presse-papier! Copier le lien

Twitter



La Voix du Nord epuis une loi de 1976. (Photo d'illustration : Flickr) L'Équipe Quest-France

Made in Foot

20Minutes L'Aisne nouvelle Var, a écopé de prison avec sursis et Courrier picard e tribunal correctionnel de Toulon, Paris-Normandie it reproché d'avoir tué et revendu des que est interdite, l'espèce est

AD Magazine

piégés par an

Comme le rapporte France 3, le braconnier utilisait des pièges avec des mâchoires en acier. Une technique visiblement très au point qui lui permettait de revendre les oiseaux 8 euros la douzaine.

Selon nos confrères, le retraité en braconnait jusqu'à 20 à 25 par jour. L'Office français de la biodiversité estime que son "tableau de chasse" avoisinait les 5000 oiseaux par an. L'homme aurait été dénoncé par un courrier anonyme, selon <u>Var Matin</u>.

A lire aussi: Heure d'hiver 2022 : quand allons-nous changer d'heure?

Ce retraité de 78 ans était poursuivi pour "destruction et vente de rouges-gorges à Revest-les-Eaux, ainsi que détention d'armes sans autorisation", rapportent nos confrères. One Voice, l'ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages), France Nature Environnement PACA et la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) s'étaient portées partie civile dans ce dossier.

"Bien évidemment, ce n'est pas Monsieur, en piégeant ces

"Pas le Pablo Escobar" du rouge-gorge

dizaines, centaines ou milliers d'oiseaux, qui met seul en danger la planète mais c'est l'agrégation de tous ces comportements - plus le réchauffement climatique, la déforestation en Amazonie, etc.- qui nous met, nous et les générations à venir, en danger de mort" a rappelé le procureur Antoine Barrat.

"Ce Monsieur n'est pas le Pablo Escobar du Rigaou (nom provençal des rouges-gorges NDLR)", tente de nuancer l'avocat du prévenu, Me Romain Callen.

moral

25 000 € d'amende et 3 000 € de préjudice

sursis, 25 000 euros d'amende, la confiscation de tous les scellés, l'interdiction de détention d'une arme et l'indemnisation de toutes les parties civiles à hauteur de 3000 euros de préjudice moral. A lire aussi : Dans cette commune, le maire instaure une taxe pour la

Le septuagénaire a été condamné à six mois d'emprisonnement avec

cueillette des champignons Une décision saluée, notamment, par Muriel Arnal, présidente de One

Voice : "Mais où étaient les chasseurs ce lundi, pour défendre la biodiversité, eux qui touchent des millions d'euros pour cette mission ? On ne les a ni vus ni entendus évidemment. Sans l'OFB et nos associations, les rouges-gorges déjà si fragilisés continueraient de périr braconnés ou piégés à la glu. Qu'on ne s'y trompe plus, les seuls défenseurs de la biodiversité, c'est nous !"

la loi relative à la protection de la nature. En savoir plus...

Pour rappel, le rouge-gorge est une espèce protégée depuis 1976 et

Rejoignez notre page Facebook

Suivez-nous sur Twitter

Découvrez toute l'actualité du jour Le meilleur des régions L'essentiel de l'info

Animaux Chasse

Justice

Police

Justice >

Ouest-France - II y a 3 mn



- II y a 6 mn



Nature > France Live

DIRECT VIDEO. Kévin Rouxel et son ex-compagne étaient complices du double meurtre de la Bastide-Clairence?

- 12/09/2022



- 06/09/2022

L'affaire du jet à Nantes pollue le PSG mais d'autres vols avaient déjà fait causer par le passé